



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2025 /

Dossier complet le : 15-05-2025 /

N° d'enregistrement : 002886/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale au sol - Fontevraud l'Abbaye - 0,9982 MWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SMART SUSTAIN COMPANY

Raison sociale

SMART SUSTAIN COMPANY

N° SIRET

92096112500019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MERITET

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'une centrale photovoltaïque au sol (dit S24) d'une puissance de 0,9982 MWc sur une surface de 2 hectares.

Aucun travaux de démolition ou de défrichement dans le cadre de ce projet.

La centrale sera installée sur une parcelle (Zone N) qui est un herbage depuis de nombreuses années (CF. photographies aériennes).

Cette parcelle n'est pas une zone humide, ni une zone Natura 2000. Elle est par contre dans une ZNIEF.

Les tables photovoltaïques sont posées sur des micro pieux qui seront enlevés lorsque la centrale sera démontée à la fin du bail, afin de rendre le terrain dans l'état initial. Les rangées de tables seront espacées de 6 m minimum. Les tables sont fixées à l'aide micropieux battus de 1,5 m enfoncés en oblique, soit à environ 1 m de profondeur.

Description des tables :

Hauteur maximum : 1,79 m

Hauteur basse goutte : 0,55 m

4.2 Objectifs du projet

Revente totale de la production électrique issue de la centrale photovoltaïque au sol

Production annuelle estimée : 1 199 765 kWh/an

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Adaptation du calendrier des travaux en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune, d'Aout à fin février. Nous considérons que les travaux vont durer environ 4 à 6 mois.

Principales étapes :

- 1 - Cloture du site, pose de la réserve d'eau pour la défense incendie et création de la piste enherbée interne (15 jours max), plantation des haies sur environ 230 m.
- 2 - Création des tranchées (environ 350 m) et pose des gaines des câbles AC (3 semaines max)
- 3 - Pose des pieux et poteaux (1 semaine)
- 4 - Pose des tables, des panneaux et alignement des panneaux (environ 1 mois)
- 5 - Mise en place du poste de transformation, des onduleurs et raccordement des chaînes PV (câbles DC accrochés aux tables), Installation des onduleurs boîtiers (AC & DC) et des systèmes de surveillance. (environ 1 mois)
- 6 - Tests de la centrale - Certification externe - Mise en service (environ 1 mois)

Installation d'une clôture pour protéger le site. La clôture sera en acier, de couleur verte ou en acier galvanisé, adaptée au milieu et respectera les contraintes éventuelles du document d'urbanisme de la commune. Les mailles seront de 15 cm*15 cm.

Le portail est conçu et implanté conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours. Il sera de 6 m de long et de 2 m de hauteur. Fixation des tubes sur les supports

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation : 40 ans

- Surveillance de l'installation photovoltaïque
- Entretien du terrain : coupe régulière de l'herbe et des haies (hauteur 2 m et largeur : 1 m).
- Maintenance préventive et curative de l'installation photovoltaïque et des systèmes de surveillance (production photovoltaïque, sécurité, ...)
- Nettoyage des tables photovoltaïques selon une fréquence déterminée par les opérations de maintenance

Le nettoyage des panneaux sera réalisé avec de l'eau douce. Aucun adjuvant ne doit être ajouté pour le nettoyage des panneaux;

Rappel : L'entretien du terrain pourra être réalisé le cas échéant via une activité pastorale (troupeau ovin sur le site)

Phase de démantèlement :

- Démontage et recyclage des panneaux photovoltaïques (SOREN)
- Démontage et recyclage des tables photovoltaïques en aluminium et acier
- Démontage et recyclage des micropieux
- Dérèglement des câbles et gaines enfouis sur terre, recyclage des câbles AC et DC
- Démontage de bris onduleurs et recyclage des éléments métalliques
- Recyclage DEEE (Déchets Informatiques et Electroniques) des onduleurs, boîtiers et systèmes

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée en MWc	(0,9982, MWc)
Superficie de la centrale	(2 maximum, hectare)
Parcelles :	(2170, -)
ZB 0136	(217, -)
ZB 0135	(2748, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Terrain en zone N
PLUI SAUMUR VAL DE LOIRE
COOT GRAND SAUMUR

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEF BOIS ET LANDES DE FONTEVRAULT ET ABORDS DE CHAMPIGNY
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR Loire Anjou Touraine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La centrale ne serait pas dans la zone de restriction des ABF, mais a proximité du site patrimonial remarquable de l'Abbaye de Fontevraud
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La centrale ne serait pas dans un site inscrit ou dans la zone de restriction des ABF, mais a proximité du site classe de l'Abbaye de Fontevraud et ses abords

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est a 2 km
D'un site classé ?	☐	☒	La centrale se serait pas dans la zone de restriction des ABF, mais a proximite du site classe de l'Abbaye de Fontevraud et ses abords.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau superficielle ou souterraine n'est prévu durant toutes les phases du projet et lors de la phase de production. Le projet ne necessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage, ni aucune modification de la masse d'eau souterraine n'est prevue durant toutes les phases du projet. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux de ruissellement. En effet, la conception du projet n'entrainera aucune artificialisation des sols et permettra aux eaux pluviales de continuer a s'infiltrer naturellement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La topographie etant suffisamment plane pour le projet, aucun travail de terrassement / nivellement ne sera realise. Les deblais issus des tranches de passage des cables seront reutilises sur site pour remblayer ces memes tranches. Le projet ne produira aucun excedent de terre excavee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessitera aucun apport de materiaux externe. Les deblais issus des tranches de passage des cables seront reutilises sur site pour remblayer ces memes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessitera aucun raccordement d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. Il est en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le chantier et l'entretien des haies pourraient entraîner un dérangement ponctuel de la faune, mais les plannings éviteront les périodes sensibles .Afin de limiter l'impact du projet sur l'avifaune nicheuse, le calendrier des travaux exclura la période de mars à juillet pour tout début de travaux. Aucun travaux de nuit et aucun éclairage permanent n'est
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 2 km. Aucun impact de notre projet de centrale PV au sol sur la faune présente sur le site Natura 2000. Extrait du document d'objectifs (Objectifs 2010-2016) de la zone Natura 2000 : La vallée de la Loire offre une riche mosaïque paysagère, comprenant des milieux naturels variés tels que des
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La localisation et la configuration du parc photovoltaïque ont été déterminées avec l'exploitant afin que ce soit compatible avec l'activité de l'exploitant, le matériel de l'exploitation, le sens de coupe du foin sur les parcelles voisines. Le projet ne consomme pas d'espace agricole, forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet Le risque d'incendie, lors des travaux qui débuteraient en septembre pour se dérouler durant l'hiver, serait géré par la coupe préventive des éventuelles herbes sèches présentes sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase de travaux, le trafic routier se limitera a la livraison des materiels. Le trafic sera ainsi tres ponctuellement augmente. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'impact sur le trafic routier. Les interventions de maintenance n'auront lieu que deux a trois fois par an.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y aura pas de travaux la nuit (et donc pas d'eclairage). Aucun eclairage permanent n'est prevu sur le site en phase d'exploitation. Le projet n'est source d'aucune emission lumineuse
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne generera pas de rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucune base de vie installée durant les travaux. Durant la phase d'exploitation, aucun système d'assainissement ne sera présent sur site (aucun effluent produit).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La phase de chantier produira des déchets inertes non dangereux et typiques de chantier (pièces d'usures, emballages, déchets ménagers...). Ces déchets seront collectés et triés dans des bennes dédiées, puis évacués afin d'être gérés ou valorisés dans les filières de traitement adaptées. La phase d'exploitation ne générera pas de déchets. Le démantèlement engendrera très peu de déchets, en raison du caractère réversible des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, le site est très isolé au sein de la forêt. Une haie bocagère de 230 m et de 2 m de hauteur sera plantée d'essences locales, en bordure de route, afin de la masquer aux personnes empruntant la route « Chemin de Mestre ». Installation de la centrale sur 2 hectares d'herbage très
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activité d'élevage et la production de foin sont préservées en intégralité sur l'exploitation du propriétaire : EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) Le Haras des Ouches (siren : 818754061), centre équestre du Carre Medicis située à Roiffe (env. 3 km) Ce n'est pas un établissement ICPE et le terrain est la propriété de Mme BRISSET, la gérante du haras.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire au vu :

- des très faibles sensibilités du milieu initial concerné (tant physiques que naturelles, humaines et paysagères),
- de la nature du projet, qui n'engendre aucun rejet majeur et permanent,
- du choix et de la taille du terrain,
- des incidences directes positives sur le développement des énergies renouvelables et des incidences négatives limitées avant application des mesures,
- des mesures prévues et intégrées au projet pour éviter ou réduire les incidences potentielles identifiées, conduisant à un impact résiduel nul à négligeable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Meritet

Prénom

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À La Garenne Colombes

Fait le 24-04-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)